

### **FORMATION**

### 05 juin 2020

**S'INSCRIRE** 

### **HORAIRES**

9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30 7 heures de formation

#### **TARIF**

1 090 € + 20 % de TVA Tarif dégressif en fonction du nombre de formations

#### LIEU

46 rue La Boétie – 75008 PARIS Se repérer sur la carte

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Aux collaborateurs des directions générales, directions des risques, direction de la conformité, directions juridiques des Compagnies d'assurance, Mutuelles, et Institutions de Prévoyance.

### **FORMATEUR**

Chez Optimind, les formateurs sont de cursus en rapport direct avec la thématique de formation traitée, Actuaires, Ingénieurs financiers, techniques, etc. et salariés de notre entreprise. Cette règle, qui ne tolère aucune exception, est pour nous le gage de leur capacité à comprendre les métiers et les enjeux de nos clients.

### **OPTIMIND**

Optimind, acteur indépendant leader du conseil en gestion des risques, réalise 35 millions d'euros de chiffre d'affaires et réunit plus de 250 collaborateurs autour de cinq practices : Actuarial & Financial Services, Corporate Risk Services, Risk Management, Business Transformation, Business Process Outsourcing.

Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises autour de la définition de la stratégie, de la gestion des risques et de la transformation.

### INFORMATIONS

Pour toutes informations formation@optimind.com

### AFFECTATION AU BUDGET FORMATION

Optimind est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le N°1175356087.

À ce titre, les budgets engagés par nos clients sur ces activités peuvent être imputés à leurs budgets de formation permanents.



Strategy | Finance | Risk | COMPLIANCE | Human Resources
Digital Transformation | Market | Data | BPO

## La Directive sur la Distribution en Assurance

### **OBJECTIFS**

- S'approprier les obligations prévues dans les textes de la DDA.
- Analyser les écarts par rapports à la règlementation existante.
- Être en mesure d'identifier de manière pragmatique un projet de mise en conformité adapte à l'organisation et a l'activité de l'entreprise.

### **PROGRAMME**

### INTRODUCTION

# PARTIE 1 – Enjeux et impacts sur l'entreprise d'assurance ou l'intermédiaire de la Directive sur la distribution d'assurances

- Quels sont les acteurs concernés ? Quels produits ?
- Le cadre règlementaire en vigueur
- Évolution de la règlementation : analyse d'écart
- Nouvelles obligations des acteurs : périmètre et partage de responsabilités
- Principe de proportionnalité applicable
- Contrôles et sanctions applicables
- Focus : Illustrations sur les points d'attention de l'ACPR

<u>Cas pratique</u>: Partager par groupe de 2, les expériences internes et ce qui a déjà été mis en place

### PARTIE 2 – Vers un professionnalisme accru des réseaux commerciaux : règles de bonnes conduites, compétences et honorabilité

- Compétences et honorabilité : Un réel enjeu pour les réseaux commerciaux
- Périmètre des personnes concernées
- Politique et processus en matière de suivi des compétences et de l'honorabilité
- Formation continue : contenu, fréquence, modalités
- Transparence des rémunérations
- Politique de conflits d'intérêts et mesures de prévention à mettre en place dans le cadre des PIA

### PARTIE 3 – Transparence des informations et délivrance de conseils personnalisés

- Document d'information : plus de clarté ou trop d'informations ?
- Informations à fournir : Quelles distinctions entre les acteurs ?
- Exigences supplémentaires à la distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance (PIA)
- Devoir de conseil : Des obligations renforcées

### PARTIE 4 - Gouvernance et surveillance produits : une conception et un suivi structurés des produits distribués

- Politique « Gouvernance et Surveillance Produits » et processus à mettre en place
- Comment déterminer un marché cible ?
- Quelle politique de distribution pour le concepteur de produits et quel suivi mettre en place?
- Modalités des tests et de suivi des produits distribués

<u>Cas pratique</u> : Intégration de la politique POG d'un point de vue opérationnel : lancement d'un nouveau produit

### PARTIE 5 – Comment mener à bien un projet DDA au sein de mon entreprise ?

- Déclinaison de la directive en chantiers
- Quelles sont les actions à prioriser
- Quels sont les facteurs clés de succès
- Acteurs à impliquer au sein de la démarche

<u>Ateliers de travail</u> : Identifier les freins et les leviers à la mise en place d'un tel projet en interne

### CONCLUSION